

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.158

L'An deux Mille Douze, le 9 novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD
M. PATRUX représenté par M. FILOCHE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Ouverture de crédits pour l'exercice 2013 (Section Investissement)

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITE

En application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire, dans l'attente du vote du Budget Primitif, peut, sur autorisation du Conseil Municipal précisant le montant et l'affectation des crédits, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Pour permettre dès le début de l'année 2013 la poursuite des travaux engagés sans interruption et afin de diminuer la gêne occasionnée par lesdits travaux, il est proposé l'ouverture de crédits d'investissement au titre de l'exercice 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

. d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2013.

		DEPENSES	RECETTES
	BUDGET PRINCIPAL		
2315 822	- Travaux Bld Garnier (tranche conditionnelle 1, 2)	+ 617 000 €	
1641 01	- Produit de l'emprunt		+ 617 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 novembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD